

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 5 mai 2025 à 18 h 30, le règlement suivant :

- Règlement particulier d'occupation du domaine public aux fins d'un projet d'agriculture urbaine à vocation éducative (RCA25-27005) pour l'organisme Sentier Urbain.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2025.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**